

EMPU Pelvoux - Saint Antoine - 05340 Vallouise - Pelvoux  
tel : 04.92.23.42.31 mail : [ce.0050234c@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050234c@ac-aix-marseille.fr)  
ou [cepu05.pelvoux@ac-aix-marseille.fr](mailto:cepu05.pelvoux@ac-aix-marseille.fr)

EPU Vallouise - Rue des Chambonnettes - 05290 Vallouise - Pelvoux  
tel : 04.92.23.35.36 mail : [ce.0050072b@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050072b@ac-aix-marseille.fr)  
ou [cepu05.vallouise@ac-aix-marseille.fr](mailto:cepu05.vallouise@ac-aix-marseille.fr)

<b>Compte Rendu du Conseil d'école RPC Pelvoux - Vallouise Mardi 18 mars 2025</b>
---

Membres présents :

-Les enseignants : Samuel Théric, Céline Bony, Aurore Mathéoud, Coline Exibard  
-Les délégués de parents d'élèves : Lauriane Quantin, Sidonie Dussol, Sabine Massa, Sandrine Dupuis, Camille Longis  
-Les représentants de la mairie : Alice Granet (Conseillère municipale), Nadine Chaud (agent communal), Myriam Artaud (SG)

Personnes excusées : Anne Lambert (enseignante), Gaelle Moreau (Maire)

***1) Prévision d'effectifs pour la rentrée prochaine***

PS	MS	GS	CP
14	11	12	9

CE1	CE2	CM1	CM2
14	11	16	16

Effectif Pelvoux : 37

Effectif Vallouise : 66

Total du RPC : 103

Analyse : Les équipes enseignantes sont en réflexion sur la répartition des futures classes à la rentrée 2024/2025.

***2) La scolarité des élèves***

***-Nouveaux programmes applicables à la rentrée 2025 pour les 3 cycles***

-Les Nouveaux Programmes de l'école maternelle seront applicables à la rentrée 2025 ; les enseignantes sont en cours de formation et de réflexion sur ces programmes.

Quelques points à noter :

Le cycle 1 existe toujours, mais les compétences vont être référencées et évaluées par niveau (PS/MS/GS), donc non réparties sur 3 ans.

L'enseignement explicite du vocabulaire va être systématisé.

La construction du nombre et la résolution de problèmes demanderont à être traités avec attention en classe.

- Au cycle 2, ils entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2025.

Les programmes de 2025 proposent une structuration plus détaillée et une progression par niveau et non plus par cycle. Des objectifs plus précis sont introduits pour chaque année, avec un accent particulier sur des lectures complètes, des écrits collaboratifs, et des activités de révision et d'entraînement pour chaque domaine.

Pour les compétences de français, il y a quelques changements importants. Le vocabulaire devient un domaine d'apprentissage à part entière, alors qu'il était auparavant avec la grammaire et l'orthographe en « étude de la langue ».

En mathématiques, la priorité du cycle 2 est l'acquisition de connaissances et de savoir-faire solides sur la numération, le calcul et la résolution de problèmes arithmétiques

Il y a, là aussi quelques changements importants. On voit par exemple, l'apparition des fractions dès l'année de CE1.

- Au cycle 3, les nouveaux programmes sont à l'état de projets, la concertation ministérielle s'est achevée en février 2025. Ces programmes concernent les niveaux de CM1, CM2 et 6ème et entreront en vigueur à la rentrée 2025, après validation par le Conseil supérieur de l'Éducation.

-L'EVAR (Eduquer à la Vie Affective et Relationnelle) sera enseigné et décliné par catégories d'âge à la rentrée 2025 selon une programmation de 3 séances par année scolaire.

Pourquoi ?

- **Transmettre des valeurs fondamentales**, telles que le respect de soi et des autres
- **Prévenir les discriminations**
- **Promouvoir l'égalité** entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes
- **Lutter contre les violences et le harcèlement** en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide

### Objectifs du programme

- **Apprendre à se connaître** et à connaître son corps
- **Améliorer le bien-être**, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des **choix responsables**
- **Respecter les autres et vivre ensemble** grâce au respect et à l'empathie
- **Prévenir les violences** sexistes et sexuelles

### Exemples

- **Distinguer ce qu'on peut garder pour soi** d'une situation à signaler (par exemple, un danger ou une violence), en étudiant un album jeunesse
- **Comprendre le consentement** en organisant des ateliers autour de situations du quotidien.

### 3) Mise en œuvre du Projet d'école 2020-2025

#### **Axe 1 : Accompagner la réussite de chaque élève :**

Nous menons une réflexion en équipe lors des conseils des maîtres pour mettre en place un suivi et soutien adaptés aux élèves. Pour cela nous disposons de différents outils :

- Le RASED : Laura (enseignante spécialisée du Rased) suit plusieurs enfants depuis le début de l'année pendant le temps scolaire. Le Rased participe aux équipes éducatives et nous accompagne pour la mise en œuvre des dossiers MDPH.

- Nous accueillons et intégrons dans nos classes des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap).

Leur recrutement actuellement pose problème : il y a plus de besoins que d'aide humaine ce qui ne permet pas un suivi régulier bien que le coordinateur du PIAL fasse son maximum.

- Les enseignants ont rencontré la majorité des familles en janvier pour faire le point sur la scolarité de leur enfant, les livrets scolaires ont été transmis fin janvier. Ce sont des temps d'échanges très importants pour l'équipe éducative et les parents.

- La liaison GS-CP est renforcée cette année encore : conseils de cycle réguliers, 2 rencontres GS-CP prévues le 22 avril et fin juin. Les résultats aux évaluations des CP sont très encourageants.

#### **Axe 2 : Renforcer les liens avec tous les partenaires de l'école :**

Les partenaires de l'école sont les parents, les collectivités locales et les divers partenaires de l'école comme le Parc des Écrins, le CODES, le SMITOMGA, le collège...

C'est dans cette dynamique que chaque classe prévoit ou pratique régulièrement la communication avec les familles avec différents outils (journal scolaire, cahier de vie, compte-rendus d'activités réalisées en classe...).

-La liaison avec le collège CM2/6<sup>e</sup> permet par exemple d'analyser les résultats des élèves de 6<sup>e</sup>. Ceux-ci sont très encourageants en maths comme en français pour les élèves qui ont suivi leur scolarité au RPC Pelvoux-Vallouise.

-La campagne d'inscription en classe de 6<sup>e</sup> a débuté, les parents d'élèves de CM2 seront renseignés et guidés par la directrice.

Déjà le principal du collège a informé, via la directrice, les parents des enfants souhaitant demander la classe sportive. L'entrée en classe sportive se décidera en commission, l'avis de l'enseignante de CM2 et de l'entraîneur du club seront demandés. Un test physique sera aussi effectué.

Aussi dans le cadre de la liaison école collège, une journée de visite du collège sera programmée en fin d'année.

#### **- Sécurité :**

Le 14 mars a eu lieu le second exercice incendie à l'école maternelle, le 10 mars à Vallouise .

L'exercice à l'école maternelle n'a pas pu être mené car les 3 alarmes incendie ne se sont pas déclenchées. La mairie en

a été informée. Il aura de nouveau lieu le 21 mars.

Aussi l'exercice à l'école de Vallouise a montré, car un peu différent, que l'alarme ne s'entend pas à l'étage si elle est déclenchée au rez de chaussée. Les boîtiers ne sont donc pas connectés entre eux. La mairie a noté ce problème et l'étudie.

Dans la continuité, les pompiers interviendront dans les deux écoles, après avoir été contactés par les deux directrices, pour un dernier exercice incendie au printemps et les élèves dans leur classe respective seront sensibilisés aux dangers du feu.

La mairie prévoit de faire un exercice incendie d'ici peu à la cantine.

### 3) Points relatifs à la mairie

#### *- projet de la nouvelle école : avancement*

Le concours d'architecte a été lancé en décembre, suite au choix de 3 équipes retenues par une commission. Un jury se réunira pour désigner le cabinet d'architecte et de maîtrise d'œuvre retenu le 22 avril. Dépôt du permis en septembre. Début des travaux prévus au printemps 2026.

Les financeurs seront rencontrés le 20/03 par l'équipe municipale.

#### *- budget intervenants extérieurs*

L'équipe pédagogique remercie la mairie de permettre la réalisation de projets et activités sportives tout au long de l'année grâce à la participation d'intervenants extérieurs rémunérés : la mairie participe à hauteur de 9000 euros par an pour les 2 écoles.

Il est à noter que le Comité Français de Ski Alpin prend cette année en charge 1000 euros de frais d'encadrement (ESF) sur les séances de ski alpin (soit 344 euros restant à charge pour la mairie pour les maternelles sur les 1344 euros facturés), suite à la demande des deux directrices pour les 2 écoles.

Aussi la mairie a reçu une aide départementale de 1479 euros pour les Activités de Pleine Nature : VTT, escalade...

#### *-budget investissement :*

Les draisinières demandées par l'école maternelle sont en attente depuis 2 ans, nous espérons en avoir 4 dès que possible afin de favoriser cette pratique de déplacement auprès de tous les élèves, dès la PS. La mairie demande un devis.

-un bac à sable avait été construit il y a 4 ans à la demande de la directrice, et n'a jamais été installé par les employés communaux ; nous l'attendons donc pour le printemps 2025, si possible ! Ainsi que de nouveaux tracés au sol (la peinture s'est effacée). Cela nous paraît être un minimum pour les élèves, la cour de l'école maternelle manquant d'aménagements....

Pas de demande à Vallouise, il faudra envisager de changer le TBI et vidéoprojecteur de la classe des CM, une demande de devis sera effectuée en septembre 2025.

#### *- état des comptes de la coopérative scolaire, projets à financer et actions prévues ou à prévoir*

Il y a actuellement 4247 euros en banque et 37 euros en caisse à l'école maternelle. En élémentaire, 10 777,06 en banque et 246,96 en caisse.

Nous remercions vivement les parents pour les actions entreprises cette année au profit de la coopérative : bourse aux jouets, vente de torchons, vente de crêpes lors des championnats de VTT...

- *L'auto diagnostic* de sécurité a été réalisé en 2024, en partenariat avec la Mairie, la DSDEN et la Gendarmerie Nationale, il est valable pour 3 ans.

Dans les deux écoles, plusieurs recommandations ont été émises.

Certaines ont été suivies de travaux effectués par la mairie :

- installer des serrures qui ferment de l'intérieur,
- renforcer la porte entre la classe maternelle 2 et la salle de confinement. (la porte ne ferme toujours pas!)
- porte rehaussée côté route en maternelle, ce qui semble sécurisant pour les élèves.

D'autres sont encore en attente d'exécution :

A l'Ecole Maternelle :

- verrouiller le portail des maternelles.
  - modifier la porte de la salle de confinement de la classe côté Gyr afin qu'elle puisse être verrouillée.
- Elle ne présente aucune utilité sinon !

A Vallouise :

- renforcer les portes, boiseries et issues de secours
- poser des rideaux ou stores aux fenêtres côté nord
- sécuriser et renforcer la clôture
- installer une alarme intrusion et risques naturels : deux alertes différentes
- installer un visiophone dans une des classes et au périscolaire pour gérer les entrées et sorties.

Des devis sont en cours pour équiper l'école de Vallouise d'alarme et les deux écoles de visiophones.

#### *- Plan Particulier de Mise en Sécurité*

Cette année, l'école de Vallouise fait partie des écoles qui doivent mettre en œuvre le PPMS unifié : un document unique qui est un document permettant d'assurer la sécurité des personnes dans l'école dès lors que survient un événement majeur (risques majeurs ou attentat-intrusion) et en attendant les secours. Les deux plans qui existaient ont été réunis en un document unique. Il a été rédigé et après validation de la préfecture et de la Direction des Services de l'Éducation Nationale, il rentrera en vigueur à la rentrée 2025. L'intérêt de ce nouveau document est qu'il a été réfléchi en collaboration avec la mairie et il intégrera plus précisément les services périscolaires aux attitudes à suivre en cas de déclenchement du PPMS.

#### 4) Règlement-type des écoles publiques

Le 12 novembre 2024, le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) a adopté à l'unanimité l'actualisation du règlement-type des écoles publiques du département.

Conformément aux dispositions de l'[article D. 411-6](#) du code de l'éducation, le règlement type départemental permet au conseil d'école d'établir le règlement intérieur de l'école, qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative.

Les enfants en âge d'être en TPS ne seront pas admis à l'école, conformément au Règlement type départemental. La lutte contre les violences et le harcèlement est réaffirmée.

Ce règlement a été présenté et adopté lors du conseil d'école et sera transmis à Mme Le Maire.

#### 5) Remarques et questions des parents délégués

##### Cantine

- Suite à plusieurs demandes de la part des parents d'élèves, les parents délégués ont demandé à la mairie lors des conseils d'école des 11 juin 2024 et 7 novembre dernier, la possibilité de mettre en place 2 repas jokers par enfant et par an (repas froid fourni par les parents) pour les oublis d'inscription en temps et en heure. Qu'en est-il ?

La mairie accepte un repas joker en cas de force majeure uniquement (urgence médicales,...). La mairie a pris l'initiative d'envoyer un mail rappel pour les inscriptions à la cantine à chaque vacances pour réduire les oublis: cela est bien apprécié par les parents.

- Les enfants ont eu 2 ou 3 fois des donuts en dessert à la cantine. Il n'y a pas de problème avec les bons desserts de temps en temps, mais ces pâtisseries industrielles n'ont aucun intérêt nutritionnel (sucre+gras en acides gras saturés) et il existe d'autres bons desserts bien plus sains à proposer aux enfants. Les menus sont-ils élaborés ou vérifiés par une diététicienne?

Les menus sont vérifiés par une diététicienne. Des réunions régulières ont lieu avec la Saab. Si un parent souhaite s'y rendre, il est le bienvenu .

##### Périscolaire :

Jusqu'à présent, les enfants prenant le bus n'avaient pas le droit de goûter en attendant le bus de 16h50 et devaient goûter tardivement après leur retour à la maison. Les enfants inscrits au périscolaire devaient attendre le départ des enfants du car pour goûter. La mairie avait indiqué aux parents d'élèves lors du dernier conseil d'école, qu'il s'agissait d'une décision du personnel en charge du périscolaire, et avait également précisé que de nouveaux agents périscolaires arrivaient au 1er janvier et que la décision serait réévaluée à nouveau à ce moment là. Qu'en est-il ?

La mairie ne pourra finalement pas embaucher d'agent supplémentaire. La mairie refuse donc de laisser goûter les enfants pendant l'attente du bus pour des questions de responsabilité. Cela sera spécifié dans le Règlement intérieur.

##### Portail école de Pelvoux

Des parents se questionnent sur la nouvelle apparence du portail de l'école de Pelvoux. En effet, depuis quelques semaines, les barreaux du portail ont été obstrués par des plaques de métal, assez disgracieuses et oppressantes. Il s'agirait d'une des préconisations soulevée lors de la visite de la commission de sécurité de l'an dernier. Nous comprenons bien sûr les questions de sécurité toutefois, l'aménagement actuel est-il provisoire, dans l'attente d'une installation plus esthétique et en adéquation avec l'environnement et le village?

Il est proposé de peindre la plaque de la couleur du portail et éventuellement le faire décorer aux enfants.

##### Chemin des Chambonnettes (accès école Vallouise depuis la Gravière):

L'état du chemin est toujours problématique en période hivernale, une couche de glace vive vraiment glissante et dangereuse reste un long moment car le chemin est quasiment toujours à l'ombre. Qu'est-il possible de mettre en place

pour les prochaines années, d'autant plus que ce chemin sera également celui emprunté pour l'accès à la nouvelle école ?

Le chemin sera refait et en étude pour le couvrir lors de la construction de la nouvelle école.

Un déneigement avant le passage des élèves et parents permettrait d'éviter la neige tassée qui se transforme en glace.

#### École Vallouise :

Les parents d'élèves demandent si une matinée « carnaval » serait envisageable à l'école de Vallouise ?

Non, depuis plusieurs années l'équipe enseignante ne souhaite plus faire le carnaval sauf si cela relève d'un projet particulier.

#### Cantine :

- Les petits ont-ils le droit d'aller aux toilettes pendant le repas ? Certains retours ont été faits à ce sujet.

Les agents accompagnent les élèves qui en ont besoin et rappelle que tous les enfants passent aux sanitaires avant le repas.

- Il semblerait qu'il y ait un contexte de tension à la cantine, ressenti par les enfants. Qu'en est-il ?

Le personnel est en sous-effectif (dans le respect des normes tout de même), la situation est compliquée lors de ce temps contraint. Les parents proposent une rencontre avec la mairie pour trouver des solutions.

- Remplacement de l'ATSEM absente : les enfants arrivent surexcités car l'ATSEM n'est pas dans le bus. Les enseignantes souhaitent insister sur l'importance de la présence de celle-ci dans le bus pour les années à venir.

#### Autre :

- La mise en service du panneau clignotant au passage piéton a été remarquée et il est noté son efficacité, la mairie a été remerciée

#### 6) Proposition de l'équipe enseignante

L'équipe enseignante demande à ce que chaque école puisse faire un Conseil d'école propre à chaque école à partir de septembre 2025, tant que la nouvelle école n'est pas construite, afin de pouvoir traiter au mieux les spécificités de chaque site. Les parents d'élèves se questionnent et redoutent un clivage. La mairie ne se prononce pas.

La séance a été levée à 20h10.

Le dernier conseil d'école de l'année aura lieu le 17 juin. À 18h à l'École maternelle.

Les directrices, Aurore Mathéoud et Coline Exibard